

Le projet de loi sur l'avortement On réagit...

Si le projet de loi sur l'avortement, déposé le 3 novembre dernier par le ministre de la Justice Doug Lewis, devait être adopté dans sa forme actuelle, le Canada acquiescerait à toutes fins pratiques à l'avortement sur demande. Il suffirait à une femme enceinte de «magasiner» suffisamment pour trouver un médecin disposé à éliminer l'enfant qu'elle porte en invoquant les risques pour sa santé.

Michèle Boulva

Les réactions négatives, tant du côté pro-avortement que du côté pro-vie, semblent toutefois présager que ce bill sera rejeté.

Si les partisans du «libre-choix» craignent qu'il y ait moins d'avortements dans certaines régions du pays que dans d'autres ou que «la femme soit infantilisée», les promoteurs de la vie s'inquiètent de l'absence de toute référence au fœtus dans ce projet de loi.

Les mouvements favorables à la vie ont fortement réagi au contenu de ce dernier: «Irrecevable. Inacceptable. Hypocrite, de commenter madame Lucille Lavoie-Gordon. L'enfant est complètement ignoré et peut être mis à mort jusqu'à la veille de sa naissance si un médecin l'autorise».

De plus, demande la coordonnatrice de Coalition pour la vie Québec, le Premier Ministre Mulroney manque-t-il de logique au point d'oublier, dans le cas des enfants à naître, ce qu'il déclarait le 22 juin 1987 au sujet de la

peine de mort?

À ce moment-là, le leader canadien affirmait: «Mais par-dessus tout, nous tenons à un principe essentiel: la dignité immanente de la personne, la valeur intrinsèque de la vie humaine (...). Je m'opposerai de toutes mes forces, toute ma vie, à toute action qui atténuerait ce principe, qui déprécierait la valeur que nous attachons à la vie humaine».

Et monsieur Mulroney précisait, le 11 mars dernier au moment de la signature de la Déclaration de LaHaye: «Le droit à la vie est celui dont procèdent tous les autres. Garantir ce droit est le devoir primordial des dirigeants de tous les États partout dans le monde». L'aurait-il oublié? se demande madame Lavoie-Gordon.

Un torchon!

Quant au responsable de Campagne Québec-Vie, monsieur Gilles Grondin, il estime urgent que les citoyens fassent pression sur leurs députés «pour les inciter à voter contre ce torchon». Ce projet de loi,

ajoute-t-il, est une hypocrisie: «On nous dit que l'avortement est un crime. Et l'on ajoute comment et dans quelles circonstances le pépéner».

Le lobbyiste s'indigne qu'il ne soit même pas question du père dans ce bill, réduisant l'homme au rôle de «simple géniteur». Si des amendements devaient être proposés, monsieur Grondin précise que «nous ne pourrions les appuyer que s'ils ont pour effet de changer complètement l'orientation de la loi dans un sens pro-vie».

Répétant par ailleurs la position des évêques canadiens, Mgr Robert Lebel, président de la CECC, rappelle qu'il faut défendre la vie du commencement à la fin. Cela sous-entend qu'actuellement «les chrétiens doivent cesser de parler et passer à l'action».

«Il faut assurer une qualité de vie à l'enfant à naître. Si je veux que la mère protège le fœtus qu'elle porte, il faut que la société soit aussi un milieu protecteur de la vie. La mère ne doit pas être laissée seule dans un milieu hostile à défendre la vie, contre tout ce qui l'entoure. C'est pourquoi nous admirons beaucoup ceux et celles qui prennent des initiatives pour faire triompher le respect de la vie et de sa qualité d'être».

Amendement

Avec la couleur que lui connaissent les citoyens, le député libéral de Carlton s'exclame pour sa part: «Ce

projet de loi interdit l'avortement, excepté qu'on peut toujours en avoir un pareil! Qu'on le veuille ou non, je proposerai un amendement. Il faut un projet qui protège l'enfant à naître. J'ai l'intention de dire ma façon de penser!».

Don Boudrias veut d'abord faire rayer le mot «santé» et pénaliser beaucoup

plus lourdement ceux qui se rendraient coupable d'atteinte à la sécurité du fœtus. Son amendement veut que «quiconque provoque un avortement chez une personne de sexe féminin, sauf quand il est provoqué par un médecin ayant obtenu l'avis d'un autre médecin qui en est arrivé à la conclusion que sans avortement la vie

de la personne serait menacée» soit passible d'emprisonnement à vie.

Dé plus en plus de députés libéraux se rangent actuellement du côté pro-vie, précise le politicien qui ajoute: «On ne fait pas de sondage public quand il s'agit d'une loi contre le meurtre ou le viol. Pourquoi agit-on différemment dans le dossier de l'avortement?»

«Si on reconnaît que l'enfant à naître est humain dès le départ, on doit lui assurer toute la protection que peut lui offrir la société. Nous avons été élus au Parlement pour faire des lois: faisons-en! Ça vient avec la job!».

Médecins et avocats catholiques rejettent le projet de loi

Afin de présenter l'éventail le plus complet possible de réactions au projet de loi présentement discuté au Parlement et sur la place publique, L'INFORMATEUR a aussi contacté le président de l'Association des juristes catholiques, Me Alexandre Khouzam, et le secrétaire-trésorier des Médecins du Québec pour le respect de la vie, le Dr Paul Auclair.

La question étant la même: «Comment réagissez-vous à ce projet de loi?», voici les réponses des deux spécialistes.

Me Khouzam: C'est le projet le plus hypocrite, le plus discriminatoire et le plus anticonstitutionnel jamais déposé par le gouvernement. Selon la Charte des droits et libertés, la femme est sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens; or ce projet lui accorde un privilège exceptionnel: le droit de vie ou de mort sur une tierce partie.

C'est un véritable complot. Suivant ce projet, la femme pourra soulager sa conscience de ce crime crapuleux en disant se soumettre à la décision du médecin; quant à celui-ci, il soulagera sa conscience en renvoyant la balle et en affirmant respecter la décision de la mère.

Le projet ignore les droits du père et surtout ceux de l'enfant conçu, mais non encore né. Un minimum de connaissance juridique permet aussi de dire qu'il n'y aura pas de poursuites possibles vu la définition très vaste donnée au mot «santé»: Y compris la santé socio-économique.

Ma conviction est que ce projet ne passera pas. Et s'il passe, il sera par la suite jugé inconstitutionnel puisqu'il nie l'existence d'une partie de la population. Le mouvement pro-vie est d'ailleurs déjà disposé à l'attaquer s'il est sanctionné.

Le gouvernement veut contenter tout le monde. C'est impossible. Et la question est très simple: on est pour la vie ou pour la mort. Il n'y a pas de demi-mesure.

Dr Auclair: C'est ni plus ni moins l'avortement sur demande. Un commerce éhonté qui me répugne et qui est très loin de l'éthique. Les avorteurs exploitent la détresse des femmes en difficulté temporaire; au lieu de soulager leur dépression passagère par des services de psychologue ou des pilules anti-dépression, ils sautent sur le bistouri ou la pompe à aspirer.

Je ne crois pas à l'honnêteté et la sincérité de ceux qui se font payer une deuxième fois (entre 350 \$ et 600 \$) un service pour lequel ils reçoivent 100 \$ de la Régie de l'assurance-maladie. Cela prouve qu'ils se moquent des difficultés socio-économiques de leurs patientes qui pourraient obtenir le même service gratuitement dans les hôpitaux.

On a aussi, dans ce projet, évacué totalement la responsabilité des parents biologiques et surtout du père. Toute la responsabilité repose sur les épaules du médecin avorteur. Il faut s'assurer que la femme ait la possibilité de se retourner contre l'avorteur advenant des complications



Me Alexandre Khouzam, président de l'Association des juristes catholiques.

à sa santé socio-économique, physique ou psychologique.

Si ce projet est sanctionné, la médecine va subir une montée en flèche de poursuites qui feront monter les primes d'assurance-responsabilité et tomber la respectabilité de la profession médicale. Les mauvais médecins se cacheront derrière la protection payée en grande partie par les cotisations des médecins honnêtes.

Je crains enfin que certains médecins avorteurs cherchent à manipuler le législateur pour obtenir une couverture juridique limitant le temps pendant lequel une femme pourrait revenir contre son médecin. En limitant par exemple cette période à deux ou trois ans, ils se placeraient à l'abri de poursuites éventuelles. Or les complications graves apparaissent souvent après trois, quatre ou cinq ans.

Curieusement, dans tout cela, l'enfant est condamné à mort sans même pouvoir se défendre... □

Un prêtre jeûne pour l'enfant à naître

Depuis le 24 septembre dernier, un homme s'installe tous les jours devant le Parlement canadien. Des individus et des groupes se joignent parfois à lui. Il prie. Et il jeûne. Pour les enfants à naître. Pour tous ceux qui sont menacés d'extermination par avortement.

Le père Tony Van Hee est jésuite. Âgé de 54 ans, il est le directeur spirituel du Jesuit Center for Spirituality, à Guelph en Ontario.

Après 47 jours de jeûne à l'eau, sa voix était très bonne lorsque L'INFORMATEUR l'a rejoint à Ottawa.

«Je suis 20 ans en retard, explique-t-il. J'aurais dû commencer cela bien avant». Son geste en est

donc un de pénitence et de repentir. Il pleure tous les fœtus avortés. Il pleure «la nation entière».

«Il n'y a jamais eu de plus grand mal, ajoute-t-il, dans toute l'histoire de l'humanité, à l'exception de la mise à mort du Christ qui, d'ailleurs, continue à mourir dans ces tout-peut-être».

Le père Van Hee reçoit régulièrement la visite de

parlementaires qui le remercient pour son action. Il espère influencer leur vote en faveur de la vie: «J'aimerais être solidaire du bien qui les habite. C'est pourquoi je prie pour eux et avec eux».

Un sentiment de dégoût et de tristesse a envahi le jésuite lorsqu'il a appris le contenu du projet de loi sur l'avortement: «Comment quiconque peut-il penser qu'un projet aussi ridicule sera accepté? C'est l'avortement sur demande. Je prie pour que ce bill soit défait».

Après un mois et demi de jeûne, le père Van Hee dormait très peu et avait perdu 27 livres. Il affirmait vouloir continuer «tant que cela sera efficace». Et jusqu'à ce que revienne la faim (M.B.) □